

Nombre de membres en exercice : 15  
Date de la convocation : 9 avril 2021

Le dix-huit mars deux mil vingt-et-un, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BOULAY s'est réuni, en séance ordinaire à huis clos, à la salle des fêtes de la commune de Le Boulay, sous la présidence de Monsieur Patrice POTTIER, Maire.

Étaient présents : Mmes Véronique BOUHOURS, Lydie BOUVIER, Laure MAUNY, Gwenaëlle RIVOAL, M. Jean-Luc BRUNEAU, Michaël DUBOIS, Loïc HERRY, Philippe JARDIN, Christian MICHENEAU, Patrick NEVEU, Nicolas PORCHER, Marc QUID'BEUF, Fabrice TERCINET.

Absent excusé : Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à Marc QUID'BEUF

Secrétaire de séance : Marc QUID'BEUF

## Date du/des prochain(s) conseil(s) municipal(paux)

- 27 mai 2021
- 24 juin 2021

## Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2021 est soumis à l'approbation du conseil. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité.

## Décisions prise par le Maire en application de l'article L. 2221-22 du CGCT

Date	Tiers	Désignation commande	Montant
19/03/2021	GALPAIN William	Eng. Réparation réserve incendie La Touche	301,49 €
22/03/2021	INTERMARCHE	Eng. Petits accessoires	100,00 €
23/03/2021	SANIZER	Eng. Masques chirurgicaux	235,00 €
25/03/2021	JEGRAPH	Eng. Création magazine municipal n°2	850,00 €
25/03/2021	COSOLUCE	Eng. Clé de signature électronique 3 ans	600,00 €
29/03/2021	AUX SERRES HERMITOISES	Eng. Fleurs pour plantation été	300,00 €
09/04/2021	RABOT FRERES	Eng. Réparation souffleur	109,10 €
09/04/2021	WURTH	Eng. Compresseur + vêtements de travail STM	1 350,66 €
13/04/2021	POINT P	Eng. Matériaux	500,00 €

## FINANCES LOCALES

### Rapport 100

### Budget Commune – Créances éteintes

Monsieur le Maire donne explication sur les créances éteintes pour un montant total de 335,80 €.

Le conseil municipal vote ces créances éteintes à la majorité (Pour : 12 – Abstention : 3)

# FINANCES LOCALES

## Rapport 101

### Décision modificative n°1 – Budget Commune

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il n'est pas nécessaire de faire une décision modificative du budget communal car il y a assez de crédits pour permettre le passage de la créance éteinte.

# FINANCES LOCALES

## Rapport 102

### Budget Assainissement – Créances éteintes

Monsieur le Maire donne explication sur les créances éteintes pour un montant total TTC de 890,67 €.

Le conseil municipal vote ces créances éteintes à la majorité (Pour : 12 – Abstention : 3)

# FINANCES LOCALES

## Rapport 103

### Décision modificative n°2 – Budget Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que pour permettre de passer l'opération comptable de cette créance éteinte, il est nécessaire de créditer l'imputation 6542. Il convient donc d'ajouter à cette imputation un montant de 900,00 €.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au conseil municipal la décision modificative ci-dessous :

Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)-opération	Montant (€)	Article (chapitre)-opération	Montant (€)
6542 (65) : Créances éteintes	900,00		
617 (011) : Etudes et recherches	-900,00		
TOTAL dépenses	00,00	TOTAL recettes	00,00

Le conseil municipal vote ces créances éteintes à la majorité (Pour : 13 – Abstention : 2)

# URBANISME

## Rapport 200

### Droit de Prémption Urbain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le PLUi est en vigueur depuis fin février 2021. Suite à cela, le conseil communautaire a décidé dans sa délibération du 23 mars dernier de conserver le droit de préemption urbain sur la totalité des zones UY, 1AUyz et 2AUyz, et de céder le droit de préemption urbain sur toutes les autres zones U du PLUi aux communes.

En conséquence, Monsieur le Maire propose d'accepter le droit de préemption urbain pour toutes les zones U hors UY, 1AUyz et 2AUyz, et demande l'autorisation d'avoir la délégation pour pouvoir exercer ce droit au nom de la commune.

Le conseil municipal approuve l'acceptation du droit de préemption proposé à l'unanimité

# TOURISME

## Rapport 300

### Inscription de sentiers pédestres au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre du travail effectués sur les chemins de randonnée sur le Castelrenaudais, dossier suivi par Lydie Bouvier et Marc Quid'Beuf, il faut que le conseil municipal accepte l'inscription de nos chemins de randonnée au comité départemental de la randonnée pédestre d'Indre-et-Loire qui en assurera le balisage. En outre, le conseil municipal acceptera que la commune entretienne ces chemins et qu'ils resteront accessibles et donc qu'ils ne seront jamais aliénés.

Le conseil municipal approuve l'inscription au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

## INFORMATIONS DIVERSES

### VOIRIES

La pose d'enrobé à froid dans diverses rues et route de la commune pour boucher les nids de poules et empêcher la dégradation de la voirie.

Le captage des eaux pluviales de la rue de Vaubrahan va être fait durant le dernier trimestre 2021. Des travaux préparatoires identiques à ceux qui ont été réalisés sur la rue de Montbrahan.

La signalisation au sol va être réalisés sur La Touche avant les vacances d'été par les agents des services techniques.

Les travaux prévus en 2020 et repoussés en 2021 ont été programmés : la route de La Tétarderie durant la première quinzaine de mai et pour les Patis et Malatrait à la fin mai. Les habitants seront prévenus dès que nous aurons des dates précises.

D'autres petits travaux d'entretien ont aussi été validés : trottoir repris, buse à changer etc...

### COMMISSION « COMMUNICATION »

La rédaction des articles du magazine municipal n°2 a commencé. Distribution vers le 15 juin 2021.

### BOITE A LIVRES

La boîte à livres de l'allée des Tilleuls sera mise en service après le déconfinement en cours. Celle de La Touche est en cours de conception.

### FLEURISSEMENT

Il est demandé par Monsieur Marc Quid'Beuf la création d'une commission Fleurissement pour permettre l'aboutissement de ce dossier vers un première fleur pour notre commune. Celle-ci sera créer au prochain conseil municipal.

### EAU

Le problème d'odeur de l'eau potable ayant été transmis au Syndicat, nous attendons les retours des dispositions prises pour régler le problème.

### ASSAINISSEMENT

La convention pour avec la SAUR pour l'exploitation de la station d'épuration et des postes de relèvements va être signée prochainement.

La convention entre la ville de Château-Renault, la SAUR et notre commune pour la gestion des eaux usées du secteur La Touche, Bel Air et du PIO a été proposée par la SAUR. Elle a été rejetée car elle comporte des erreurs majeures. Nous sommes dans l'attente des corrections proposées.

### BATIMENTS

Les travaux du puits sont en cours. A l'été, la commune aura retrouvé un véritable puit.

### COMMISSION « SOCIAL »

Le travail de la commission pour la création d'un conseil des aînés se traduit maintenant dans la création d'un conseil intergénérationnel. La piste de travail est de trouver toutes les actions où la rencontre intergénérationnelle puisse être créer pour dynamiser l'échange des personnes dans un thème commun.

Il a été demandé par Monsieur le Maire où en était le travail sur le recensement des personnes dites « fragiles » en cas de canicule ou d'épidémie, etc... Ce travail est en cours.

## **MARCHÉ**

Madame Laure Mauny annonce que la date a été fixée au 4 septembre 2021 et qu'il aura lieu de 10 h à 20 h. Divers commerçants ont confirmé leur présence qu'ils soient dans les métiers de bouche ou dans l'artisanat. La question se pose de savoir si une buvette et une restauration pourront être présent ce jour-là.

Monsieur le Maire annonce que la date du 4 juillet a été retenue auprès de la communauté de communes pour les marchés gourmands d'été qu'ils organisent. Suivant les dernières informations qu'à eu Monsieur le Maire, la date devrait être validée pour Le Boulay.

## **LAVOIR**

Monsieur Patrick Neveu informe, qu'en collaboration avec l'agent technique, le lavoir a été mis en valeur par l'aménagement de parterres de fleurs et d'une table de pique-nique. A aller voir dans les prochains jours une fois que les plantes seront en fleurs.

## **AGENT COMPLEMENTAIRE**

Un agent intérimaire travail actuellement pour la commune depuis deux semaines dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activités. Celui-ci semble donner satisfaction et une mission d'un mois a été reconduite.

## **ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES 2021**

Les dates ont été fixées définitivement par l'état au 20 et 27 juin prochain. Une organisation en période de pandémie sera donc à prévoir. Dès que nous auront plus d'informations, nous les organiserons dans le respect des protocoles en vigueur imposés.

## **CŒUR DE VILLAGE**

Nous sommes dans une phase de recherche de subventions auprès du Pays de Loire Touraine et de la Région.

## **FIBRE**

Les divers problèmes d'installation qui ont été transmis en mairie ont été relayés vers les personnes compétence au sein de la communauté de communes, du département et des entreprises.

## **INTERCOMMUNALITE**

Dix-sept barnums de 9 m X 4,5 m vont être acquis par la communauté de communes. 1 barnum sera alloué à chaque commune avec son logo.

L'acquisition de chalets est aussi à l'ordre du jour. Après le déconfinement, les contacts avec les entreprises seront relancés.

## **ROUE TOURANGELLE**

L'an prochain verra la 20<sup>ème</sup> édition de la Roue Tourangelle. Celle-ci partira de Château-Renault et traversera toutes les communes du Castelrenaudais avant de partir vers Tours, ville d'arrivée. Il est donc proposé à chaque commune de nommer un référent pour coorganiser l'animation sur notre territoire. Monsieur Marc Quid'Beuf se propose d'être le référent pour la commune.

## **RELAIS QUARTIER**

Il a été demandé par courrier anonyme une poubelle sur le Haut Bourg. Cette demande est intéressante sera mise à l'étude. Par contre, afin de pouvoir répondre au demandeur, les élus demandent à tous les administrés de bien vouloir laisser leur nom et coordonnées quand les demandes sont faites par courrier.

## **PECHE**

Il est possible de pêcher le long de la Glaise dans la prairie à côté de la mairie dès lors où les pêcheurs sont munis de leur carte de pêche

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 35